

Diagonales : Hadopi 3

14-10-2009

Depuis avril 2008, les députés sont autorisés à utiliser un ordinateur portable dans l'hémicycle. Mais ils ne pouvaient pas jusqu'à présent se connecter à Internet. C'est chose faite aujourd'hui. Chacun des 577 sièges du Palais Bourbon est désormais relié au réseau par câble. Les parlementaires peuvent surfer et consulter leurs courriels librement, sauf pendant les questions au gouvernement.

Un jour viendra inévitablement où un élu effectuera, par erreur, un téléchargement "illégal". Quel en sera alors le statut juridique ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com